

ENJEUX THEMATIQUES

Economie littorale / économie du littoral : quels équilibres à 2040 ?

Chacune des sphères économiques est porteuse de fragilités, la pérennité de l'équilibre entre le présentiel et le productif est donc un enjeu économique fondamental à l'échelle du littoral tout autant que pour les territoires. Il est intimement lié au maintien de l'ancrage territorial des activités économiques au risque d'un décrochage irrémédiable entre les deux.

A l'échelle régionale, l'enjeu premier est celui de la présence et de la qualité des ressources locales sur lesquelles se base le développement économique traditionnel et émergent du littoral à savoir : les ressources forestières et agricoles, la qualité des eaux tant pour la pêche et l'aquaculture que pour les activités touristiques. Cet enjeu est à mettre en lien avec les opportunités de développement qu'offrent ces ressources naturelles et l'enjeu de réduction de consommation des espaces.

Des enjeux stratégiques autour des filières

- L'appui à l'innovation pour les clusters et pôles de compétitivité existants (Aérospatial Valley, Route des Lasers, Xylofutur), et l'appui aux filières sont des enjeux stratégiques primordiaux : le développement de la biomasse pour la filière bois-papier énergie, la poursuite de la structuration de l'éco-construction, la structuration de filières autour des éco-mobilités, des EMR, des biotechnologies marines
- l'identification de zones stratégiques pour répondre aux besoins en espaces pour le développement de filières émergentes : EMR, biotechnologie marine, déconstruction de navire, etc. (-> risque de se priver d'opportunités de développement)
- il existe des enjeux de structuration autour des filières tertiaires / de services liées à l'économie présentielle : ces enjeux se posent aussi bien en termes de structurations des offres et des réseaux d'acteurs que de professionnalisation des activités.

Des enjeux d'aménagement et de gestion des espaces

La satisfaction des besoins en foncier des entreprises est un enjeu essentiel qui doit être mis en relation avec un autre enjeu tout aussi important qui est celui de la réduction des surfaces utilisées à usage économique.

- La mise en adéquation de l'offre et de la demande en zones d'activités économiques (-> risque une obsolescence, taux d'occupation insuffisant et création de friches)
- La spécialisation et la hiérarchisation des zones d'activités économiques
- La qualité des sites d'activités (proximité des équipements et services, bonne accessibilité aux transports (personnes et marchandises), logements abordables)
- Des enjeux de réhabilitation pour les zones les plus dégradées ou obsolètes.

A l'échelle des territoires les enjeux se posent en termes de développement et d'articulation des sites d'activités économiques productives avec la vocation résidentielle et touristique des territoires (risque sinon de ne pouvoir garantir la diversité des moteurs économiques).

- Le maintien d'un accès direct à la mer pour les secteurs historiques pour lesquels le littoral aquitain bénéficie d'un positionnement reconnu : la pêche et l'aquaculture, le nautisme et la glisse
- L'intégration urbaine des zones et infrastructures portuaires qu'elles soient destinées à la pêche, à la plaisance ou au commerce maritime